

FORTS, FIERS ET ENGAGÉS

Avis de convocation

Assemblée générale annuelle des producteurs de porcs visés par le Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec

Le 20 mai 2022

Aux producteurs de porcs visés par le Plan conjoint et inscrits au fichier conformément au Règlement sur le fichier des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de porcs.

Lors de cette assemblée, outre l'adoption du rapport annuel des activités, l'approbation des états financiers de l'exercice écoulé et la nomination d'un vérificateur pour l'exercice financier en cours, les éleveurs pourront débattre des orientations et positions des Éleveurs et faire le point sur les différents dossiers.

Les délégués seront également appelés à se prononcer sur :

- Une proposition de règlement modifiant le Règlement sur les contributions par l'ajout d'un prélevé spécial de 2,65 \$ /100 kg pour couvrir les frais de la grève et sur la contribution relative aux verrats.
- Une résolution visant à autoriser les Éleveurs de porcs du Québec à exercer les pouvoirs prévus à l'article 93 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche relativement au contingentement de la production de porcs.

Date et heure

Les 9 et 10 juin 2022
Dès 10 h le 9 juin

Lieu

Hôtel Château Laurier,
1220, place George-V Ouest Québec
Ou par Zoom
<https://us06web.zoom.us/j/84331591904>

Inscription

Veillez faire votre inscription à l'AGA à l'adresse suivante :
<https://www.eventbrite.ca/e/billets-assemblee-generale-annuelle-des-eleveurs-de-porcs-du-quebec-2022-301422251067>

Réservation de chambre

Pour réserver une chambre, veuillez communiquer avec le Château Laurier au 1 800 463-4453 avant le 20 mai 2022 (veuillez mentionner le bloc des Éleveurs de porcs du Québec). Le nombre de chambres est limité.

Ordre du jour

<https://bit.ly/AGAEPQ2022>



Alexandre Cusson
Directeur général et
secrétaire général des Éleveurs

IMPORTANT :
Pour pouvoir exercer un droit de vote,
la présence sur place est requise.

